



Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs,

En ce contexte toujours plus alarmant d'attaques envers les services publics, d'attaques toujours plus fortes en ce qui concerne l'Éducation Nationale, en ce contexte de **réforme inquiétante du baccalauréat et d'un accès sélectif généralisé au supérieur via Parcoursup**, nous nous réunissons aujourd'hui pour statuer sur les propositions de quelques collègues à la deuxième campagne de la classe exceptionnelle des agrégés.

Le métier traverse aujourd'hui une **crise de recrutement aggravée**, notamment du fait sa perte d'attractivité en termes de salaires et de conditions de travail. S'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, nous actons positivement, sans nous en satisfaire, l'ensemble des mesures précédemment obtenues (le dégel en 2016 puis 2017 de la valeur du point d'indice, une accélération des déroulements de carrière pour tous, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création de cette classe exceptionnelle) qui permettent une translation vers le haut des carrières et des salaires.

Pourtant, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale... **Ces mesures ne sont pas acceptables !**

En ce qui concerne plus spécifiquement ce pourquoi nous nous réunissons aujourd'hui : l'accès à la classe exceptionnelle, nous regrettons encore que les directives ministérielles aient, volontairement, **réduit le rôle et l'intervention des commissaires paritaires élus dans les CAPA**, ce qui est une atteinte à la représentativité démocratique professionnelle et à la transparence.

Nous dénonçons, et continuerons à le dénoncer auprès de tous, que le **rôle des élus** soit à terme **volontairement anéanti**. Les annonces quant à la fin du paritarisme sont à la fois inadmissibles pour une juste défense des personnels et méprisantes pour le travail effectué par leurs représentants. Pour un gouvernement qui prônait la démocratie et la transparence, c'est pour le moins bien contraire aux paroles et paradoxal dans les actes.

Le volume des promotions à la classe exceptionnelle sera porté en sept ans à 10 % de l'effectif de chaque corps. **Notre objectif aujourd'hui est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre** : nous souhaiterions donc apporter en ce sens quelques améliorations au travail effectué par vos services.

Ainsi, nous proposons avant tout de favoriser en priorité la promotion des collègues **les plus proches de la retraite**. De « jeunes » collègues, ayant de fait, une carrière plus courte, n'ont, non seulement pu faire démonstration d'un parcours complet, mais de surcroît, « bloqueraient » l'accès à ce grade pour de futurs collègues « méritants ». D'ailleurs, **nous nous félicitons que le ministère ait**, de fait, **saisi la justesse de l'analyse du SNES** en agissant dans ce sens lors de la première campagne : par exemple, la quasi-totalité des collègues ayant 60 ans ou plus sur le vivier 1 a été promue en CAPN (634 sur 635 proposés), ainsi que les collègues de 55 ans et plus sur le vivier 2. Dans cette même optique, les collègues ayant 48 ans ou moins ont été purement et

simplement retirés des propositions. **Nous devons aujourd'hui en tirer les conclusions et agir en toute connaissance de cause.**

Rappelons en effet que, comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, **promouvoir des collègues proches de la retraite** permet d'organiser de **façon optimale la « rotation » des promotions** (*les futurs départs en retraite permettant de nouvelles promotions*). Par ailleurs, il est important de rappeler que le bénéfice financier d'un passage en classe exceptionnelle n'intervient **qu'à partir du 3^{ème} chevron du 4^{ème} échelon.**

Les propositions que nous allons faire remonter seront examinées en CAPN, **dans l'intérêt de toutes et tous**, aussi bien pour les collègues qui seront promu-e-s que **pour celles et ceux qui aspirent à l'être** dans les prochaines années, nous devons être attentifs aux critères que nous retenons ; **notre objectif, comme celui de votre administration, étant bien la promotion d'un plus grand nombre.** Ainsi, par souci **d'efficacité**, et de pragmatisme, nous demandons donc encore une fois que soient mis en avant les critères **de la carrière et de l'âge : nous serons particulièrement attentifs à ce dernier critère.**

D'autre part, nous notons que les services ministériels ont révisé leur position en ce qui concerne les modalités de prise en compte des fonctions particulières, notamment pour des collègues nommés il y a très longtemps sur des sections de techniciens supérieurs. Ceci était une demande forte du SNES lors de la première campagne et nous vous en avons largement fait part. Cette évolution est dans le sens des revendications portées par le SNES.

Enfin, du fait de la faible proportion de promouvables, le SNES-FSU veillera à ce que la classe exceptionnelle, ne devienne **pas une machine à frustration** et à découragement de personnels effectuant leur travail **tout à fait consciencieusement**, de façon « méritante » (ils ont été promus à la hors classe pour cela), et souvent dans des **conditions de plus en plus difficiles. Si nous n'étions pas favorables à l'origine à la création d'un grade à l'accès trop restreint et qui accorde une trop grande place aux fonctions particulières (80/20 selon les viviers), nous ne souhaiterions pas que cette possibilité de promotion devienne un outil contre-productif et nous continuerons à porter notre revendication que la classe exceptionnelle soit un débouché de carrière pour l'ensemble des collègues.**

Les commissaires paritaires agrégés du SNES-FSU